

b) Le Conseil exécutif, ci-après dénommé le Conseil.

c) Le Secrétariat.

2. Les réunions de l'Assemblée et du Conseil se tiennent au siège de l'Organisation à moins que les organes respectifs n'en décident autrement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 9

1. L'Assemblée est l'organe suprême de l'Organisation; elle est composée de délégués représentant les Membres effectifs.

2. Lors des sessions de l'Assemblée, les Membres effectifs et associés ne pourront se faire représenter par plus de cinq délégués, dont l'un sera nommé Chef de délégation par le Membre.

3. Le Comité des Membres affiliés peut désigner jusqu'à concurrence de trois observateurs et chaque Membre affilié peut nommer un observateur pour participer aux travaux de l'Assemblée.

ARTICLE 10

L'Assemblée se réunit en session ordinaire tous les deux ans et, également, en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent. Les sessions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Conseil ou de la majorité des Membres effectifs de l'Organisation.

ARTICLE 11

L'Assemblée adopte son propre Règlement.

ARTICLE 12

L'Assemblée peut examiner toute question et formuler des recommandations sur tout sujet relevant de la compétence de l'Organisation. Outre celles qui lui sont conférées par ailleurs dans les présents Statuts, ses attributions sont les suivantes:

- a) élire son Président et ses Vice-Présidents;
- b) élire les membres du Conseil;
- c) nommer le Secrétaire général sur la recommandation du Conseil;
- d) approuver le Règlement financier de l'Organisation;
- e) énoncer des directives générales pour l'administration de l'Organisation;
- f) approuver le Règlement du personnel applicable aux membres du personnel du Secrétariat;
- g) élire les Commissaires aux comptes sur la recommandation du Conseil;
- h) approuver le programme général de travail de l'Organisation;
- i) contrôler la politique financière de l'Organisation et examiner et approuver le budget;
- j) créer tout organe technique ou régional qui peut se révéler nécessaire;